

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 09 février 2023 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 02/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 22 - Absents : 4 dont 1 pouvoirs

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON.

PROCURATIONS : Christian ZEDET à Jean-Marc MACARIO.

ABSENTS : Yves FUNEL, Michèle PAGANIN, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau

DB2022_010 : Fourniture d'électricité et de gaz - Constitution d'un groupement de commande pour la passation de nouveaux contrats

DB2022_011 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Commune du Tignet - Clôture de l'opération - Rénovation de la salle polyvalente

2. Préparation du conseil communautaire

3. Présentation du Pôle d'Assistance aux Communes

4. Présentation des actions de l'office de tourisme à destination des Communes

5. Questions diverses

1. Projets de décisions du bureau

Décision n°DB2023_010 : Fourniture d'électricité et de gaz - Constitution d'un groupement de commandes pour la passation de nouveaux contrats

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Les marchés de fourniture d'électricité et de gaz de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse arrivant à échéance à la fin de l'année 2023, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre plusieurs collectivités afin d'engager sans attendre le renouvellement de ces contrats dans un objectif d'optimisation des dépenses publiques. La ville de Grasse sera le coordinateur de ce groupement, qui sera cofinancé par chacune des parties selon sa charge et ses besoins.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Grasse, le CCAS de la ville de Grasse, les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de Cabris, de Mouans-Sartoux, de Pégomas, de Peymeinade, de La Roquette-sur-Siagne, de Saint-Vallier-de-Thiey et de Saint-Cézaire-sur-Siagne, la Régie des Parkings Grassois, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon et la Régie des Eaux du Canal de Belletrud pour la passation de marchés d'électricité et de gaz ;
- **D'APPROUVER** que la Commune de Grasse soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes, jointe en annexe à la présente, entre la ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Grasse, le CCAS de la ville de Grasse, les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de Cabris, de Mouans-Sartoux, de Pégomas, de Peymeinade, de La Roquette-sur-Siagne, de Saint-Vallier-de-Thiey et de Saint-Cézaire-sur-Siagne, la Régie des Parkings Grassois, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon et la Régie des Eaux du Canal de Belletrud pour la passation de marchés d'électricité et de gaz ;
- **DE PRENDRE** acte que chaque membre du groupement prendra à sa charge les dépenses liées à ses propres besoins ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les autres documents afférents à cette opération.

Décision n°DB2023_011 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Commune du Tignet - Clôture de l'opération - Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

L'opération de rénovation de la salle polyvalente du Tignet, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

Le vote des décisions étant terminé, les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
 - **Présentation du Pôle d'Assistance aux Communes**
 - **Présentation des actions de l'office de tourisme à destination des Communes**
- **Commissions à venir :**
- GEMAPI le 14 février à 14h30 à la CAPG
 - ENVIRONNEMENT le 28 février à 10h à la CAPG

Fin de la séance à 12h00

Fait à Grasse, le 15 février 2023



Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

